



SIGETA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Compte rendu du Comité Syndical du

**Mardi 7 mars 2023 18h15
(Report 28 février 2023)**

LIEU DE LA REUNION :

Mairie de Valleiry,
Salle du Conseil
2 Route de Bellegarde,
74520 VALLEIRY

A. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

1. Approbation du compte rendu du comité syndical du 06 février 2023

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical, par 10 voix pour 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE, le compte rendu du comité syndical du 06 février 2023.

B. FINANCES

1. Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2023

La loi n°2015-991 du 07 août 2017 portant nouvelle organisation territoriale de la République a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. En particulier, son article 107 a modifié les articles du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. La loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 contient, par ailleurs, elle aussi de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire en son article 13.

Depuis 2016, les exécutifs des communes, mais aussi de leurs EPCI de rattachement, doivent présenter à leur organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire précise ainsi les choses en rappelant, tout d'abord, que les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, doivent relater les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières

entre commune/syndicats et EPCI.

Monsieur CHARDON Sylvain, présente le rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire 2023.

Le comité syndical,

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport présenté.

C. QUESTIONS DIVERSES

Travaux actuels sur les Aires

J. MISTRETTA précise que les travaux sur l'aire d'Annemasse reprendront au cours du mois de mars 2023. La société FRANCIOLI, attributaire du lot n°2, débutera la mise en place des édicules dès le début de l'été. Pour le moment, le calendrier des travaux devrait être respecté, avec une ouverture prévue en septembre 2023.

J. MISTRETTA précise que l'installation des barrières anti-intrusions sur les aires de Reignier et Viry à la fin de l'année 2022 a été un succès, permettant une gestion plus aisée des entrées et sorties.

J. MISTRETTA énonce que des discussions sont actuellement en cours pour entreprendre des travaux de réhabilitation des édicules sur l'aire de Viry à la fin de l'année 2023 ou au début de l'année 2024. En effet, cette aire est actuellement vétuste et sa gestion est particulièrement difficile en période hivernale en raison des conditions météorologiques.

L. GILET exprime son interrogation quant au fonctionnement de l'aire de Reignier. J. MISTRETTA répond que suite à des litiges que le SIGETA a rencontrés en début d'année avec les occupants de l'aire, la gestion est désormais plus sereine. Cependant, J. MISTRETTA précise qu'il sera tout de même nécessaire de fermer l'aire pour effectuer le nettoyage et permettre des rotations une fois que l'aire d'Annemasse sera ouverte.

L. GILET s'interroge sur l'aire de Viry. J. MISTRETTA répond que l'aire de Viry fonctionne bien, que les rotations s'y effectuent correctement et qu'elle est actuellement pleine.

F. SEVE demande s'il est prévu quelque chose pour éviter l'occupation illégale de l'aire d'Annemasse avant son ouverture. J. MISTRETTA formule que des barrières anti-intrusion seront mises en place sur le site dès que possible dans le but d'éviter que l'aire soit occupée de manière illicite.

Aire de Grand Passage

J. MISTRETTA fait un point sur l'aire de grand passage 2022 qui a été occupé en totalité par des illicites durant 5 mois.

Concernant l'aire de grand passage 2023, la prospection des terrains a commencé sur le territoire d'Usses et Rhône. Plusieurs terrains ont été proposés et le SIGETA est actuellement en prospection pour valider un terrain.

J. LAVOREL se questionne à savoir si les gens du voyage feront le déplacement.

Il est indiqué qu'une réunion aura lieu le 9 mars pour valider définitivement le terrain sélectionné pour l'aire de grand passage de l'année 2023. Cette validation permettra au SIGETA de commencer les travaux d'aménagement le plus rapidement possible. J. MISTRETTA rappelle qu'il faut généralement au moins deux mois pour réaliser une aire de grand passage dans de bonnes conditions.

La séance est levée à 19h15.

Je vous prie de croire, Mesdames Messieurs, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente du SIGETA,
Christelle METRAL

